

COMMUNE DE LAPAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6/03/2015

Présents : MMES. M.CI. LADANNE – V. CHARLES - N. FOSSÉ – J.M. LEGOFFE -
MM. J. BORELLO - M. BLIN - J. DUPIN – D. GAURIAT - P. JACQ -
N. MALIN-

Absent: MM. Néant

Secrétaire de séance: M. N. MALIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a délibéré sur les points suivants:

- **Approuve, à l'unanimité**, le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mr COURTAUD, pour l'exercice 2014.

- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2014 de 93 784,39 € qui se résume de la façon suivante :

* Excédent de fonctionnement : 74 348,86 €

* Excédent d'investissement : 19 435,53 €

Totaux cumulés : 93 784,39 €

- **Accepte, à l'unanimité**, l'état de notification des taux d'imposition de 2015 des quatre taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2015 par application de la variation proportionnelle.

* Taxe d'habitation : 10,34%

* Foncier (bâti) : 11,44%

* Foncier (non bâti) : 15,10%

* Taxe professionnelle (CFE) : 14,30%

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 40 937 €.

Un prélèvement au profit de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) s'élève à 10 403 € suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Détail des allocations compensatrices :

* Taxe d'habitation : 3 440 €

* Foncier « bâti » : 154 €

* Foncier « non bâti » : 595 €

* Taxe professionnelle : 11 €

- Subventions acceptées, à l'unanimité :

* S.B.P.A.	: 168 €
* A.M.D.	: 100 €
* Amicale des Sapeurs-Pompiers de Châteauneuf	: 50 €
* Ass. Maison Familiale Rurale	: 100 €
* FACILAVIE	: 100 €
* Secours Populaire	: 50 €
* Fondation du Patrimoine	: 50 €
* Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher:	30 €
* A.L.C.S.L.	: 500 €
* Ass. Chasseurs de Lapan	: 100 €
* Ecole d'Arçay	: 500 €

- Accepte, à l'unanimité, le budget unique de l'exercice, comme suit :

La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à :	107 810,00 €
La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à :	181 112,00 €
	<hr/>
Total du budget :	288 922,00 €

- Accepte, à l'unanimité, le remboursement du prêt court terme de 26 000 € qui couvrirait les subventions pour les travaux de ravalement.

- Accepte, à l'unanimité, l'achat du terrain du SMEAL, « Chemin de la Fontenille » pour la somme de 30 000 €, frais en sus, et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à cet engagement.

- Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr Pascal BROULT, concernant l'entretien du cimetière. Une réponse lui a été envoyée en attente d'un entretien. A ce jour, aucun contact n'a été reçu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de voir d'autres solutions éventuelles.

- Accepte, à l'unanimité, la prise de compétence planification en urbanisme de la Communauté de Communes, modifiant l'article 2 des statuts conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT et l'article 136 du code de l'urbanisme.

- Information :

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal, d'un courrier du Conseil Général adressé à Mr le Président de la Communauté de Communes A B C, sur l'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher, afin de bénéficier de son assistance technique et administrative dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, de la gestion des déchets, des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale.
La Communauté de Communes A.B.C. ayant adhéree.

- La course cycliste « Tour du Canton de Levet » organisée par l'Entente Cycliste de Bourges Cher, aura lieu le 1^{er} mai 2015.

- Le Berry républicain a nommé un nouveau correspondant pour la Commune, à savoir Mr AME Florent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.